

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.611.007.1 DU 31 MARS 1992

Balances à équilibre automatique SDL-ORAMA à indication du poids et du prix

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

SDL-ORAMA, 91, rue Saint Germain, 93290 Romainville.

OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbation de modèle :

- n° 88.1.04.629.2.3 du 12 février 1988 (1)
- n° 88.1.26.629.2.3 du 9 novembre 1988 (2)
- n° 88.1.21.629.1.3 du 19 août 1988 (3)
- n° 88.1.34.629.1.3 du 23 décembre 1988 (4)
- n° 90.1.29.629.1.3 du 2 novembre 1990 (5).

CARACTERISTIQUES

Les balances à équilibre automatique SDL-ORAMA à indication du poids et du prix faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles ayant fait l'objet des décisions précitées par les caractéristiques métrologiques :

Max = 15 kg
Min = 100 g

- (1) *Revue de Métrologie*, février 1988, page 161.
- (2) *Revue de Métrologie*, novembre 1988, page 1109.
- (3) *Revue de Métrologie*, août 1988, page 846.
- (4) *Revue de Métrologie*, décembre 1988, page 1246.
- (5) *Revue de Métrologie*, décembre 1990, page 1598.

$e = d_d = 5 \text{ g}$
 $T = - 9,995 \text{ kg.}$

Les autres caractéristiques des balances ne sont pas modifiées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans son titre.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET